Chief and the state of the first to the state of the stat

FRANCE. — XVIIIE SIÈCLE

TYPES DE LA MODE, PREMIÈRE MOITIÉ DU SIÈCLE.

	1	2	3	4	
	5	6	7	8	
Nos 1 et 4.					Nos 3, 6 et 8.
Les mantilles.					Les habits ordinaires.
N° 2.					Nos 5 et 7.
Les manches en pagode.					Les bagnolettes.

La mantille était une petite écharpe, taillée en pointe comme un très long fichu, que l'on croisait en sautoir sur le corsage et qui était nouée par derrière. On l'employait aux demi-saisons.

La bagnolette, coiffure d'hiver, commune aux femmes de toute condition et de tout âge, était une capeline couvrant légèrement les épaules. Que l'on sortît nu-tête ou en cornette, on prenait toujours la bagnolette pour se garantir du vent.

Le terme de manches en pagode désignait les manches plates ouvertes en entonnoir, mais avec un retroussis qui, dans les habits d'homme, remontait au moins jusqu'au coude, comme on le voit ici.

Dans la première partie du dix-huitième siècle, l'habit fut tantôt souple et flottant; tantôt raide et ajusté de près sur le corps. En 1729, on bouillonne les pans de l'habit pour lui faire faire le panier. On change les plis de place, on les met derrière, à droite et à gauche de la fente qui partage les pans. La veste (le gilet) est tenue ouverte très bas, laissant voir la chemise et la cravate de linon ou de mousseline. Parfois un ruban noir noué sous la gorge remplace la cravate blanche, et la chemise a un jabot qui tient lieu des bouts pendants de la cravate de linon. La culotte est restée attachée sous le bas jusqu'en 1730, ce qui permet de juger de l'âge des modes présentes.

Voir pour l'habit et les paniers, en général, la notice de la pl. France XVIII^e siècle, ayant pour signe une Patte d'oiseau.

Documents provenant de la collection, dite d'Engelbrecht, dont les figures enluminées, empruntées aux gravures françaises, se publiaient en Allemagne et y tenaient lieu de journaux de modes. Cette collection forme un recueil volumineux qui établirait à lui seul la faveur avec laquelle les modes françaises, objet de tant de frivolités, étaient alors accueillies en Allemagne.

THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY.

ol ma inclum le disclose sellemp publique l'est un come de l'independent direction de direction de l'est de la

tribungo en la come de la compania de la compania de la compania de compania de la compania del compania de la compania del compania de la compania del compania de la compania del compania de la compania de la compania del compania de la compania de la compania de la compania del compania del compania del compania del compania de la compania de la compania del compania de

Instruction and control of the contr

affine it rivers to a fine the state of the

Sindry il the set structure of the settle of the settle of the settle of the set of the set of the settle of the

tender of the court of the second of the sec

The color the distribution of the party and sense and sense and sense in the sense of the sense in the sense

The state of the Republic of the Contract of the Contract of the Second of the Second

the first and the absence of all continues about the first time of the first and a state of the continues and a state of the continu

britaning or amog attributgate all transferst flactors are retrapped as the religious for the contract and tenancial

distributed of the constant of the state of





FRANCE XVIIIE SIECLE

FRANCE XVIIITH CENTY

FRANKREICH XVIIITES JAHRT

CE

IMP FIRMIN DIDOT et Cie PARIS

Gaulard lith